

Addendum au Plan Zonal de Sécurité 2014-2017 – Zone MIDI

I. PLAN D'ACTION 'RADICALISME 5341'

Le plan d'action 'Radicalisme 5341' a été développé dans le cadre de l'implémentation du Plan Canal au sein de notre Zone de Police Midi. Il traduit les objectifs stratégiques mentionnés dans le Plan Canal en objectifs opérationnels.

Le plan d'action 'Radicalisme 5341' a été approuvé par le Conseil Zonal de Sécurité le 22/06/2016 et fait, suite à cette approbation, intégralement partie du Plan Zonal de Sécurité 2014-2017 de la Zone de Police Midi.

II. PROLONGATION DU PZS 2014 – 2017 JUSQUE 2019

Notre Plan Zonal de Sécurité 2014-2017 a été prolongé de 2 années. Cette prolongation est effective sur base de la Loi du 16 août 2016 modifiant la Loi du 07 décembre 1998, et qui organise dorénavant la durée des plans zonaux de sécurité sur 6 ans.

Notre PZS reprend les 6 plans d'actions précédemment prévus avec leurs objectifs.

Plans d'action :

- Criminalité de rue
- Deals de rue
- Criminalité dans les transports en commun
- Nuisances et environnement
- Sécurité routière
- Radicalisme (ajouté en 2016)

Le Conseil Zonal de Sécurité a décidé de réorganiser les objectifs au sein des plans d'actions. Suit à cette décision, nous travaillerons également avec des objectifs transversaux, concernant tous les plans d'action, pour 2018 et 2019 :

- ❖ Organiser et exploiter le flux d'information
- ❖ Diminuer le nombre d'erreur d'encodage et améliorer la qualité des PV
- ❖ Impliquer et sensibiliser les partenaires internes aux différentes problématiques reprises dans le PZS

III. CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SÉCURITÉ 2016-2019

Thèmes transversaux du Plan National de Sécurité

X	Approche administrative et échange d'informations
	Internet et TIC comme facilitateurs de la criminalité
X	Détermination d'identité, fraude à l'identité et fraude au domicile
	Approche axée sur le butin
	Coopération internationale en matière de phénomènes de sécurité sur le plan administratif et pénal
	Management de la recherche
X	L'approche des missions de police orientée vers les groupes d'auteurs

Trois thèmes ont été repris dans le PZS, ils sont précisés avec une « X », il s'agit de :

- L'approche administrative et l'échange d'informations

Cet objectif est repris dans notre objectif transversal concernant l'organisation et l'exploitation du flux d'information

- La détermination d'identité, fraude à l'identité et fraude au domicile

Cet objectif fait partie du Plan d'action 'Radicalisme 5341' dans le cadre des phénomènes à suivre.

- L'approche des missions de police orientée vers les groupes d'auteurs

Cet objectif est repris dans le cadre du Plan d'action 'Radicalisme 5341' et le suivi des Foreign Terrorist Fighter.

Les 4 autres objectifs ne sont pas repris directement dans notre Plan Zonal de Sécurité, il s'agit de :

- Approche axée sur le butin

Cet objectif n'est pas repris en tant que tel dans le Plan Zonal de Sécurité mais apparaît dans le cadre du Plan d'action « Criminalité de rue » dans le cas de modus spécifiques. Dans le cadre des arrachages de chaînes, nous avons une orientation axée sur le butin et le recel de bijoux.

- Coopération internationale en matière de phénomènes de sécurité sur le plan administratif et pénal.

La coopération internationale dépasse le cadre zonal même si la zone collabore avec la police fédérale si nécessaire.

- Management de la recherche

Cet objectif n'a pas été repris mais fait partie du travail journalier de notre Service de Recherche local.

- Internet et TIC comme facilitateurs de la criminalité.

Cette priorité nationale n'a pas été présentée au Conseil Zonal de sécurité parce que la Zone ne dispose pas de l'outillage et du « know-how » pour s'attaquer à ce phénomène. Ceci n'empêche que l'on collabore avec la police fédérale en la matière via le travail journalier.

Phénomènes suivis dans le Plan National de sécurité

X	Radicalisme, extrémisme violent et terrorisme
	Trafic et traite des êtres humains
X	Actualisation de la politique intégrale et intégrée en matière de drogues
X	Fraude sociale et fiscale
	Cybercriminalité et cybersécurité
	Criminalité violente, atteinte à l'intégrité personnelle et discrimination
	Criminalité organisée contre les biens et trafics de biens illégaux
X	Environnement
X	Sécurité routière
X	Amélioration de l'ordre public

Six thèmes ont été repris dans le PZS, ils sont précisés avec une « X », il s'agit de :

« Radicalisme, extrémisme violente et terrorisme », « Fraude sociale et Fiscale » et « Actualisation de la politique intégrale et intégrée en matière de drogues » sont repris dans notre plan d'action 'Radicalisme 5341' et le dernier également dans notre plan d'action 'Deal de rue'.

« Environnement » et « Amélioration de l'ordre public » sont repris dans notre plan d'action 'environnement et nuisances'.

« Sécurité routière » est repris dans notre plan d'action 'sécurité routière'.

En ce qui concerne le « trafic et la traite des êtres humains », ils ne sont pas repris en tant que tel dans le Plan Zonal de sécurité mais notre service Loi Spéciale est chargé de cette approche dans son travail journalier.

Pour la « Cybercriminalité et la cybersécurité », nous vous référons au chapitre précédent sur les objectifs transversaux.

En ce qui concerne la « criminalité violente, atteinte à l'intégrité personnelle et la discrimination » ainsi que la « criminalité contre les biens et les trafics de biens illégaux », ils ne sont pas repris en tant que tel mais bien de manière transversale au travers de nos plans d'actions 'Criminalité de rue', 'Criminalité dans les transports en commun' et 'radicalisme 5341'.

IV. CONTRIBUTION AU PLAN GLOBAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITAL

1. Atteinte à l'intégrité de la personne	6. Mobilité et sécurité routière
2. Polarisation et radicalisation	7. Environnement et incivilités
3. Drogues et assuétudes	8. Criminalité financière et cybercriminalité
4. Traite et trafic des êtres humains	9. Criminalité organisée et trafic de biens frauduleux
5. Atteintes aux biens	10. Gestion de crise et résilience

Thématiques reprises dans le PZS 2017-2019

Participation de la zone 5341 aux groupes de travail

Nous reprenons dans notre Plan zonal de sécurité 5 thématiques retenues dans le Plan Global de sécurité et de prévention de la région :

« Polarisation et radicalisation » dans notre Plan d'action 'Radicalisme 5341'

« Drogues et assuétudes » dans notre Plan d'action 'Deals de rue' et 'Radicalisme 5341'

« Atteintes aux biens » dans notre Plan d'action 'Criminalité de rue' et 'Criminalité dans les transports en commun'

« Mobilité et sécurité routière » dans notre Plan d'action 'Sécurité routière'

« Environnement et incivilité » dans notre Plan d'action 'Environnement et nuisances'

Les autres thèmes même s'ils ne sont pas repris dans notre Plan Zonal de Sécurité font l'objet d'une attention par nos services de police dans le cadre du travail journalier.

Nous nous sommes engagés à participer à différents groupes de travail organisé par la Région dans le cadre des thématiques reprises dans leur plan.